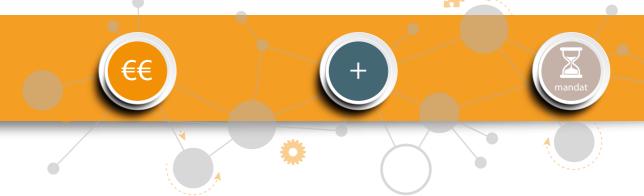


JE SOUHAITE METTRE EN PLACE UN BUDGET PARTICIPATIF



Qu'est-ce qu'un budget participatif?

Un budget participatif est un processus par lequel la collectivité territoriale met à disposition une partie de son budget pour la réalisation de projets proposés puis votés par les citoyens.

Cette démarche s'inscrit dans la durée et peut se répéter au fil des ans. Elle est, la plupart du temps, portée par un(e) élu(e) sur la durée de son mandat. Le budget participatif est considéré comme l'une des démarches les plus abouties de co-construction citoyenne. Grâce à la combinaison de démarches présentielles et numériques, les nouvelles modalités du budget participatif permettent de toucher un public plus large qu'auparavant.

ZOOM



Cap Collectif est une plateforme numérique proposant des fonctionnalités de boîte à idées, consultation, interpellation, appel à projets, questionnaire et budget participatif (module de vote en ligne sécurisé).

Cap Collectif propose un accompagnement sur la méthode et la stratégie d'organisation en interne pour la mise en place d'un budget participatif.

La plateforme permet aux services techniques de collecter et d'analyser plus rapidement les projets.

Où en sont les territoires?

En 2017, 61 villes ont mis en place des budgets participatifs, combinant démarches présentielles et numériques*.

Les outils numériques sont essentiellement utilisés lors de la phase de remontée des informations, de dépôt de projets et de traitement de projets. Ils permettent une plus grande rapidité dans le traitement de l'information et facilitent la répartition des projets entre les services internes.

La seconde principale utilisation des plateformes numériques intervient lors de la phase de vote : 43 % des villes ont intégré une démarche de vote numérique, 31 % de celles-ci conservant en parallèle un vote papier.

Le numérique permet ainsi de voter plus facilement, les habitants ne pouvant pas toujours se déplacer aux horaires indiqués dans les lieux de vote.

* Recensement réalisé par Gilles Pradeau, doctorant à l'Université de Westminster et spécialiste des budgets participatifs.

Pourquoi mettre en place un budget participatif?



pour les habitants =

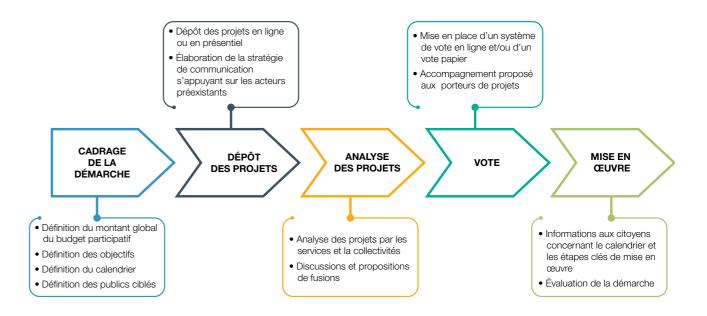
- Proposer des projets pour leur quartier ou leur territoire
- Mettre à profit leur expertise et échanger avec les autres porteurs de projets
- Observer l'évolution de leur projet



pour la collectivité -

- Identifier les attentes et besoins des habitants au sein des différents quartiers
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Améliorer le lien entre les services et les habitants
- Faire de la pédagogie et mobiliser les habitants sur le budget municipal

Étapes clés de mise en œuvre d'un budget participatif



24 25



JE SOUHAITE METTRE EN PLACE UN BUDGET PARTICIPATIF











Favoriser l'inclusion

- ✓ Déployer des méthodes et approches inclusives pour toucher tous les citoyens en installant par exemple une caravane des projets circulant au cœur de tous les quartiers

Favoriser la participation

Conseil d'expert

- Structurer une stratégie et un plan de communication visible et efficace
- S'appuyer sur les relais territoriaux afin de diffuser l'information (associations, conseils de quartier, etc.)

Construire une logique de participation pérenne

- du choix des projets et/ou du scrutin
- ✓ Communiquer sur l'avancée des travaux à l'issue de la démarche
- Ø Relier la démarche aux autres instances de démocratie participative
- et à la mise en place d'une organisation transversale
- Mettre en avant les externalités positives du projet



Le budget participatif suppose une importante mobilisation de l'ensemble de la collectivité. Il est essentiel de former les agents à la démarche du budget participatif et de mettre en place une organisation transversale, de manière à traiter plus rapidement les projets.

Conseil de... Gilles Pradeau Doctorant à l'université de Westminster, spécialiste des budgets participatifs

de projets et discuter des priorités du territoire. »

« Mettre en place des réunions publiques

obligatoires est essentiel pour favoriser

la rencontre entre les divers porteurs









Focus collectivité : la ville de Rennes et la mise en place

Pour la troisième année consécutive, la ville de Rennes a organisé une démarche de budget participatif.

Lors de cette troisième édition :

• 16 370 habitants ont voté pour différents projets,

d'un budget participatif

- 3 322 ont voté de manière traditionnelle (urnes physiques),
- 13 048 habitants ont voté via la plateforme numérique, gérée par Cap Collectif.
- 525 projets ont été déposés,
- 234 ont été soumis au vote.
- 28 projets ont été sélectionnés portant sur la création de jardins partagés, la mise en place d'espaces de jeux ou de boîtes à dons, la rénovation de squares, etc.

Afin de favoriser l'égalité entre les porteurs de projets, la ville a mis en place une stratégie de médiation numérique :

- distribution de guides de campagne conseillant notamment les porteurs de projet sur la stratégie de communication,
- mise en place d'agoras citoyennes en centre-ville mais également dans les quartiers.



Témoignage de la collectivité

« La diversification des formats et notamment l'inclusion de la plateforme numérique a été un moyen supplémentaire de favoriser la participation de tous les citoyens ».

Chef de projet démocratie locale, ville de Rennes.



Pour aller plus loin...

- http://lesbudgetsparticipatifs.fr: site internet fondé par Antoine Bézard sur la méthodologie de mise en œuvre
- http://budgetparticipatif.info: site internet alimenté par Gilles Pradeau et Loïc Blondiaux. MOOC disponible

